

AUJOURD'HUI

Pas de dépassement du niveau d'information et recommandation prévu dans les Hauts-de-France.

DEMAIN

Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

Avant-hier 22/06/2020				Hier 23/06/2020				Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 24/06/2020				Demain 25/06/2020				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Polluants et seuils dépassés en µg/m ³					Polluants et seuils prévus en µg/m ³				Polluants et seuils prévus en µg/m ³				
Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre		Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire		
								Nord							180		
								Pas-de-Calais							180		
								Somme							180		
								Aisne							180		
								Oise							180		

Légende

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme à partir des polluants émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise sont concernés par cet épisode de pollution. L'ozone est un polluant photochimique, il se forme à partir d'autres polluants sous l'effet de l'ensoleillement et des températures élevées. Les concentrations de ce polluant sont en hausse depuis mardi 23 juin et devraient poursuivre leur augmentation pour mercredi 24 et jeudi 25 juin.

Au vu de la prévision de la qualité de l'air et des conditions météorologiques (températures maximales de 30 à 35°C, fort ensoleillement, vent faible), les concentrations d'ozone devraient continuer à augmenter et dépasser le seuil d'information et de recommandation pour jeudi 25 juin.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
https://www.atmo-hdf.fr/ 06 76 41 28 61 S'abonner gratuitement aux alertes	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 0 809 402 032
		